

Compte rendu de la participation du Réseau national de plaidoyer à l'atelier d'amendement des avants projets de décrets d'application de la loi d'orientation relative à la prévention et à la gestion des risques et catastrophes au Burkina Faso

I- Contexte

A la demande du Ministre de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (MASSN), et avec l'appui financier de Christian Aid, une équipe du Réseau national de plaidoyer sur les RRC a pris part du 30 juin au 05 juillet 2014 à Koudougou, chef-lieu de la région du centre-ouest, à un atelier d'amendement des décrets d'application de *loi 12-2014/AN portant loi d'orientation en matière de prévention et de gestion des risques, crises humanitaires et catastrophes*. L'équipe était composée de M.GNANOU Adama chargé de Communication et du Plaidoyer du Réseau MARP-Burkina, et le M. Ouédraogo Sébastien, chargé de projet à L'ODE

L'objectif de notre participation était d'appuyer le SP/CONASUR sur l'amendement des avants projet de décrets d'application de la loi 12-2014/AN portant loi d'orientation en matière de prévention et de gestion des risques crise humanitaires et catastrophes.

Trente (30) participants ont pris part à cet atelier (cf. liste en annexe). Ils étaient composés des agents du le SP/CONASUR, des chefs de file sectoriels, des représentants des départements ministériels, de la croix rouge burkinabè et la SONAGESS.

II- Les objectifs de l'atelier

L'objectif global de l'atelier était d'amender les avants projets de décrets d'application de la loi d'orientation relative à la prévention et à la gestion des risques et catastrophes au Burkina Faso.

III- Les objectifs spécifiques sont :

- présenter les avants projets de décrets d'application de la loi d'orientation ;
- amender les avants projets de décrets d'application de la loi d'orientation ;

- adopter les avants projets de décrets d'application de la loi d'orientation.

IV- Déroulement des travaux

1- Mot de bienvenue et d'ouverture

En prélude, à l'ouverture de l'atelier, le SP-CONASUR a pris la parole pour souhaiter à l'ensemble des participants la bienvenue au présent atelier. A propos, il a rappelé aux participants que l'atelier se déroule dans un contexte marqué par des inondations à Ténado, dans la région du centre ouest. Par ailleurs, il a souhaité un bon atelier aux participants et cédé la parole à monsieur Marie Désiré Dieudonné MANLY conseiller technique du Ministre de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale et président des travaux dudit atelier.

Dans son mot d'ouverture, il a remercié les participants pour leur présence et les a exhorté à approfondir la réflexion en vue de parvenir à des projets de décrets consensuels et conformes à ladite loi. Sur ce, il a déclaré les travaux de l'atelier ouverts.

2- Présentations des participants et adoption du Programme

Un tour de table a permis aux participants de se présenter. Ensuite le programme de l'atelier a été adopté avec des modifications proposées afin de mieux gérer le temps.

3- Présentation de la loi

L'unique présentation faite lors de l'atelier a concerné la loi et s'est articulée autour des principaux points suivants :

- Le contexte et justification de l'élaboration de la loi :
- Le processus d'élaboration : le SP/CONASUR, pour ce faire s'est attaché les services de consultants qui ont élaboré le premier draft du projet de loi. Celui-ci a ensuite fait l'objet de validation lors d'ateliers tenus respectivement en décembre 2011 à kombissiri, en février 2012 à Ouaga et en mars 2012 à Koudougou.
- Contenu de la loi : elle comprend 13 chapitres répartis comme suit :
 - le chapitre1 relatif aux dispositions générales ;

- le chapitre 2 : cadre institutionnel composé d'un dispositif central placé sous l'autorité du 1er ministre, et de deux structures d'orientation, l'une au MASSN et l'autre au MATS ;
- le chapitre 3 : outils et instruments de prévention et de gestion des risques et catastrophes ;
- le chapitre 4 : prévention des risques
- le chapitre 5 : gestions des risques
- les chapitres 6-8 : conditions de réquisitions, déplacements et réinstallation des populations sinistrées ;
- les chapitres 9-11 : indemnisation, recherches, et la coopération internationale
- le chapitre 12 : sanctions et répressions
- le chapitre 13 : dispositions finales.

VI- Les amendements des décrets

Les amendements ont concerné aussi bien la forme que le fond des décrets. Au titre des Amendements de forme, il convient de retenir que pour l'ensemble des décrets, ils ont porté sur les fautes d'orthographe, de grammaire et la reformulation de certaines phrases.

Concernant les amendements de fond ils se répartissent par décret et se présentent comme suit :

1- DECRET N° 2014 ...-/PRES/PM/MASSN/MEF/MATS/MATD portant attributions, composition et fonctionnement du Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation.

Pour ce décret, les amendements de fond ont porté notamment sur :

- la formulation du titre du décret où le terme "organisation" a été remplacé par celui de "composition" pour qu'il y ait une cohérence avec le contenu du décret ;
- le remplacement de la notion d'assemblée générale(AG) du CONASUR par celle de session car l'AG est une instance du CONASUR et non élément constitutif de celui-ci ;
- l'insertion d'un article portant sur l'existence des démembrements ;
- la périodicité des sessions des démembrements du CONASUR ;
- la non considération des CVD comme des démembrements du CONASUR même s'il leur est reconnu le rôle du CONASUR au niveau village.

2- DECRET N° 2014 -..... PRES/PM/MASSN/MEF/MATS portant conditions et modalités de déplacement et de réinstallation de personnes sinistrées

Les amendements relatifs à ce décret ont touché :

- le visa de la loi d'orientation en vue d'en préciser les références ;
- le retour sur la définition du concept "personnes sinistrées" ;
- la prise en compte des personnes à risque par le présent décret ;
- la définition des termes, "personnes à risque", "déplacement", "réinstallation" confiée aux bons soins du SP-CONASUR ;
- la responsabilisation des démembrements du CONASUR pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans de réinstallation des personnes sinistrées avec la participation des collectivités locales ;
- la prise en compte des paramètres comme la destination du site, les règles de protection de l'environnement et les conditions de sécurité dans le choix du site de réinstallation ;
- la suppression de certains éléments dans les conditions préalables à toute réinstallation ;

3- DECRET N° 2014 -.....PRES/PM/MASSN/MEF/MATS/MATD portant détermination des conditions, procédures et modalités des réquisitions dans le cadre de la prévention et la gestion des risques et catastrophes

Pour ce décret, les amendements de fond ont porté notamment sur :

- la fusion des articles 8 et 9 en un seul article.

4- DECRET N° 2014 -.....PRES/PM/MASSN/MEF/MATSMATD portant organisation des plans de prévention et de gestion des risques, crises humanitaires et catastrophes

Pour ce décret, les amendements de fond ont porté notamment sur :

- l'opportunité et la pertinence de ce décret. En effet, la loi dispose de prendre un décret plutôt relatif aux conditions d'élaboration et modalités de mise en œuvre de plans communaux de prévention et de gestion des catastrophes. Pour cette raison, l'examen de ce décret a été renvoyé à plus tard.

5- DECRET N° 2014 -...PRES/PM/MASSN/MEF portant institution d'un Fonds national de prévention et de gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes

Pour ce décret, les amendements de fond ont porté notamment sur :

- le visa de la loi et des décrets sur les fonds nationaux ;

- l'abrégé de la dénomination du Fonds national de prévention et de gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes changé en FONAGEC ;
- le rattachement du FONAGEC au ministère en charge de "l'action sociale" ou de "la solidarité nationale" à discuter en conseil de cabinet ;
- le type de comptabilité auquel est assujetti le règlement général du FONAGEC ;
- l'intégration du volet gestion dans les activités de recherche financées par le FONAGEC ;
- l'adoption de directeur général comme titre du responsable du FONAGEC ;
- la nécessité de préciser l'alinéa de l'article 5 du décret n°2008-715/PRES/PM/MEF/MASSN du 17 novembre 2008 portant création d'un Fonds national de solidarité à abroger.

6- DECRET N° 2014 -.....PRES/PM/MASSN/MEF/MATS portant composition, organisation et fonctionnement du Système national intégré d'information pour la prévention et la gestion des risques, crises humanitaires et catastrophes

Pour ce décret, les amendements de fond ont porté notamment sur :

- le fait qu'il faut intégrer le volet organisation dans le décret comme l'indique son titre ;
- l'ajout de 2 attributions supplémentaires portant sur les savoirs locaux en matière de prévention et de gestion des catastrophes ;
- la précision de certaines structures et l'ajout d'autres au titre des institutions gérant des systèmes nationaux d'information et des bases de données ;
- l'inversion des articles 9 et 10.

7- DECRET N° 2014 -.....PRES/PM/MASSN/MEF/MATS/MATD portant organisation des stocks nationaux de sécurité pour et la prévention et la gestion des risques, crises humanitaires et catastrophes

Pour ce décret, les amendements de fond ont porté notamment sur :

- la transformation de l'alinéa 2 de l'unique article du chapitre 2 en article à part entière ;

Par ailleurs, il faut souligner que la notion des stocks nationaux de sécurité a suscité beaucoup de débats en vue de savoir s'il n'y a pas de risque de confusion avec les stocks nationaux de sécurité au niveau de la SONAGESS. A l'issue des

débats, les participants sont convenus que les stocks dont il est ici question renvoient aux stocks constitués par le CONASUR.

8- DECRET N° 2014 -.....PRES/PM/MASSN/MEF/MATS portant attributions, composition et fonctionnement du Dispositif central de prévention et de gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes

Pour ce décret, les amendements de fond ont porté notamment sur :

- l'adoption du sigle DICEGEC comme abréviation de « Dispositif central de prévention et de gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes » ;
- l'ajout d'une attribution supplémentaire portant approbation des programmes et budgets annuels du CONASUR et du conseil supérieur de la protection civile (CSPC) et la précision de quelques-unes ;
- l'ajout du ministère en charge de l'administration du territoire comme membre du dispositif central.

VII- Observation

Auparavant, le réseau avait fait des observations sur certaines disposition de la loi, en ces articles 5 ; 16 ; 33 et 42 ; afin d'améliorer le contenu de la loi au profit des personnes vulnérables. Au cours de notre participation en tant représentant de la société civile, nous avons veillés à ce que ces recommandations soient effectivement mieux encadrées explicités dans les décrets d'application.

VIII- Recommandations clés

Les recommandations spécifiques ont été faites comme moyens de faire progresser le processus d'élaboration des textes d'application :

- adresser au chef de département étude et planification du SP/CONASUR, toute observation supplémentaire utile ;
- tenir compte du souhait de la société civile de faire partie du dispositif central ;
- impliquer davantage la société civile dans le processus afin qu'elle soit mieux représentée.

Mot de fin

Le président de l'atelier a informé les participants qu'ils ont jusqu'au vendredi 11 juillet 2014 pour apporter par mail d'autres amendements s'il y a lieu et qu'ils ne recevront les versions amendées des textes qu'à l'issue de l'intégration de ceux-ci. A l'issue de ces informations, le président a remercié les participants pour leur disponibilité et leur contribution et déclaré clos les travaux de l'atelier.

Liste des participants

N ^o	Nom et Prénom	Structures	Téléphone	Mail
1	HETIE Banwabi Haoua	DAJC/MEDD	70240973	bhhetie@gmail.com
2	TAPSOBA M Honorine	FNS	70263504	honorinetapsoba@yahoo.fr
3	BELEM Arouna	SP/CONASU R	76007180	belemarouna2013@yahoo.fr
4	BAZIE Jean	DGRE	70695693	jean_bazie@yahoo.fr
5	ZONGO T Pierre	DGM	70725713	z_peter4@yahoo.fr
6	OUEDRAOGO Oussimane	SP/CONASU R	70238067	oussiman@yahoo.fr
7	OUEDRAOGO Youssoufou	DGESS/MASS N	70263126	youssoufouer@yahoo.fr
8	OUATTARA Mahama	DAMSSE	72747429	mahaouat@yahoo.fr
9	YAGUIBOU Issouf Attié	DGTTM/MID T	78868610	isay.2008@yahoo.fr
10	DIALLO Hamidou	SP/CONASU R	78020520	toubakafa@yahoo.fr
11	GNANOU Adama	Réseau Marp	78785835	gnanousa@yahoo.fr
12	SANOU Sy Eric	SE/CNSA	78894216	sanousyeric@yahoo.fr
13	BALBONE Barthélemy	DPHL	70248263	balbarth@yahoo.fr
14	YE B Dominique	SP/CONASU R	70988366	yedominik@yahoo.fr
15	KIMA G Romain	Croix Rouge	70748131	rkima@croixrougebf.org
16	SANFO Amadou	CONAREF	70244128	sanfoamadou@gmail.com
17	ILBOUDO Edith Marie	SP/CONASU R	70250293	bonedmarile@gmail.com
18	OUANGRE Fidèle	ODE	70368307	ouangre-fidele@yahoo.fr
19	OUEDRAOGO Samandé	SONAGESS	70253058	osamande@yahoo.fr
20	ZIO Kirassai	CAB/MASSN	70351736	kirassaizio@yahoo.fr

Atelier d'amendement des textes d'application de la loi d'orientation relative à la prévention à la prévention et à la gestion des risques des crises humanitaires et des catastrophes

21	KIEMTORE Harouna	DRASSN/CO	70530930	kiemharn@yahoo.fr
22	SOW Hyacinthe E	DLM	70959327	sopheura@yahoo.fr
22	COULIBALY Sibiri	DGPC	70206118	coulibalysibirizoo3@yahoo.fr
22	NIGNAN Karim	SP/CONASUR	70777793	nignan_karim@yahoo.fr
23	OUEDRAOGO Salif	SP/CONASUR	76540282	
24	TAMBOURA Joceline	SP/CONASUR	78849585	tambouajoseline@yahoo.fr
25	BANCE Moussa	MASSN	76147116	
26	KONE Yaya	SP/CONASUR	70731692	
27	MANLY Dieudonné Marie Désiré	CAB/MASSN		